COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES



Bruxelles, le 06.09.2000 COM(2000)524 final

RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPEEN

SUR LES ACTIVITÉS LIÉES AUX EMPRUNTS ET AUX PRÊTS DE LA COMMUNAUTÉ EN 1999

RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPEEN

SUR LES ACTIVITÉS LIÉES AUX EMPRUNTS ET AUX PRÊTS DE LA COMMUNAUTÉ EN 1999

TABLE DES MATIÈRES

IN	TROD	OUCTION	3
1.	LF	ES ACTIVITÉS D'EMPRUNT EN 1999	4
	1.1.	Les émissions communautaires	4
	1.2.	Évolution des emprunts	4
2.	LF	ES ACTIVITÉS DE PRÊT DANS LES PAYS TIERS	5
	2.1.	VUE D'ENSEMBLE	5
	2.2.	L'ASSISTANCE MACROFINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ	6
	et	Activités de prêt dans le cadre de la décision 97/256/CE du Conseil telle que difiée par les décisions 98/348/CE et 98/729/CE du Conseil: pays d'Europe central orientale, pays méditerranéens, pays d'Asie et d'Amérique latine, Afrique du Succienne République yougoslave de Macédoine, Bosnie-et-Herzégovine	le d,
	2.3.1.	Objectifs et priorités de la BEI	6
	2.3.2.	Activités de prêt de la BEI	7
	2.3.3.	Partage des risques	1
	2.3.4.	Coopération avec d'autres institutions	2
3.	IN	CIDENCES BUDGÉTAIRES DES ACTIVITÉS DE PRÊT ET D'EMPRUNT 1	6
	3.1.	BONIFICATIONS D'INTÉRÊTS	6
	3.2.	GARANTIES BUDGÉTAIRES	7
4.	Al	NNEXE STATISTIQUE1	8

INTRODUCTION

1. Les décisions du Conseil instituant les instruments de prêts communautaires dont la liste est reprise en note¹, ² prévoient que la Commission informe chaque année le Conseil et le Parlement européen sur l'utilisation de ces instruments.

Cependant, en raison du moratoire sur la construction des centrales nucléaires au sein de l'UE, de l'épuisement des crédits alloués par le Conseil au profit du Nouvel Instrument Communautaire (NIC) et de l'arrêt des prêts CECA à l'approche du terme du traité en 2002, la Commission est d'avis qu'il n'y a plus matière à informer le Conseil et le Parlement sur l'activité communautaire de prêt en ce qui concerne les instruments opérant à l'intérieur du territoire communautaire. Seuls les éléments permettant de suivre le remboursement des prêts continueront de figurer dans le présent rapport, au chapitre relatant la situation des emprunts.

2. En ce qui concerne l'activité de prêt à l'extérieur de la Communauté, une décision³ de 1997 fait obligation à la Commission d'informer annuellement le Conseil et le Parlement européen sur la mise en œuvre des prêts de la BEI garantis par le budget communautaire dans les régions d'Europe centrale et orientale, dans le bassin de la Méditerranée, dans les pays d'Amérique Latine et d'Asie et en République d'Afrique du Sud.

En vue de satisfaire à cette obligation, le présent rapport décrit ces opérations réparties par zones. Il établit également un résumé succinct de l'assistance macrofinancière de la Communauté aux pays d'Europe centrale et orientale.

Décision 81/1013/CEE, JO L 367 du 23.12.1981.

Decision 61/1015/CEE, JO L 50/ du 25.12.1961

Décision 82/169/CEE, JO L 78 du 24.3.1982.

Décision 83/200/CEE, JO L 112 du 28.4.1983.

Décision 87/182/CEE, JO L 71 du 14.3.1987.

3

Décision 78/870/CEE, JO L 298 du 25.10.1978. Décision 81/19/CEE, JO L 37 du 10.2.1981.

² Décision 77/270/Euratom, JO L 88 du 6.4.1977.

Décision 97/256/CEE, JO L 102 du 19.4.1997.

1. LES ACTIVITÉS D'EMPRUNT EN 1999

1.1. Les émissions communautaires

Pour financer les activités de prêt décidées par le Conseil, la Commission est habilitée à émettre des emprunts sur le marché des capitaux. Compte tenu toutefois de la complète utilisation des plafonds NIC, du moratoire décidé pour les activités Euratom à l'intérieur de l'UE et de la proximité du terme du traité CECA en 2002, aucun financement n'a été mobilisé en 1999 au titre de ces instruments. Les seules émissions d'emprunts réalisées l'an dernier ont été motivées par l'Assistance macrofinancière aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO), les prêts aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), les actions entreprises au titre des protocoles méditerranéens (MEDA), ainsi que par l'activité de la BEI à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union (PECO, ACP, MEDA notamment), dont le volume des émissions représente l'essentiel de l'activité.

1.2. Évolution des emprunts

En raison des considérations faites au paragraphe précédent, les emprunts émis par les Institutions européennes en 1999 ont fléchi de 6,7 %; en particulier, ceux de la BEI ont diminué de 5,8 %. Le montant de ces émissions atteint ainsi 28,5 milliards d'euros contre 30,5 milliards l'année précédente (voir tableau 4-1 de l'annexe).

Compte tenu des remboursements, annulations et variations de change, l'encours net des emprunts émis au 31.12.1999 s'est élevé à 154,7 milliards d'euros, en progression de 18,2 % par rapport à 1998 (voir tableau 4-2 de l'annexe).

Suite à l'adoption de la monnaie unique au 1-1-1999, les émissions en euros ont pratiquement quadruplé par rapport à 1998, atteignant un niveau légèrement inférieur à la somme des émissions en écus et en monnaie des États qui font partie de l'union monétaire. La part des monnaies des pays « Pré in » a sensiblement fléchi, tandis que les émissions en dollar et en francs suisses ont sensiblement augmenté.

A noter aussi la forte augmentation des émissions à taux variables, probablement induite par les incertitudes monétaires et l'attente d'un relèvement des taux directeurs de la BCE qui s'est concrétisé bien plus tard en 2000.

En ce qui concerne la **situation spécifique du NIC**, la quasi-totalité des prêts est à présent remboursée; la situation correspondante des emprunts en cours est détaillée par devise au tableau 4-4 de l'annexe statistique.

2. LES ACTIVITÉS DE PRÊT DANS LES PAYS TIERS

2.1. VUE D'ENSEMBLE

Les prêts destinés au soutien financier des pays tiers, ayant conclu des accords de coopération avec la Communauté, revêtent des formes différentes suivant les zones géographiques et les objectifs poursuivis. Il s'agit de prêts d'État à État lorsque l'UE entend participer au rétablissement des équilibres macroéconomiques de ces pays, de prêts individuels lorsqu'elle vise à développer les infrastructures et les grands travaux d'assainissement, de prêts globaux aux Institutions bancaires locales lorsqu'on souhaite développer le réseau des PME et encourager l'économie de marché. En particulier, l'activité de la BEI dans les pays d'Europe centrale et orientale s'inscrit dans le cadre de la stratégie de préadhésion à l'Union européenne visant à faciliter le processus d'intégration; dans les pays de la Méditerranéens, les prêts de la Banque s'inscrivent dans le cadre du partenariat euro méditerranéen; en Amérique latine et en Asie, la Banque continue de financer des projets d'intérêt commun; en République d'Afrique du Sud, les prêts sont destinés à soutenir le programme de reconstruction et de développement du pays; enfin, dans les États ACP, l'activité de la Banque se développe dans le contexte de la Convention de Lomé et des relations privilégiées avec la Communauté.

Tableau 2-1 Financements à l'extérieur de la Communauté en 1999 – Synthèse

(en millions d'euros)

	G	B]		
	Soutien balances des paiements (1)	Ressources budgétaires et du FED (2)	Ressources propres	TOTAL
Pays ACP-PTOM	-	145	196	341
Pays riverains Méditerranée	-	56	745 (3)	801
PECO	108	1467	906 (4)	2481
Balkans	-	-	60	60
Amérique latine et Asie	-	-	310	310
République d'Afrique du Sud	-	-	150	150
Total	108	1668	2367	4143

- (1) Déboursements.
- (2) Signés et gérés par la BEI sur ressources budgétaires de la CE ou du Fonds européen de développement (FED).
- (3) Dont un prêt à l'Égypte et à la Turquie au titre du 4e Protocole.
- (4) Au titre du mécanisme de préadhésion.

2.2. L'ASSISTANCE MACROFINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ

L'assistance macrofinancière sous forme de prêts est par nature exceptionnelle et s'inscrit dans les efforts de la communauté internationale visant à apporter, en liaison avec les institutions de Bretton Woods, un soutien à la balance de paiements de certains pays rencontrant des difficultés transitoires. L'action de la Communauté se concentre sur les régions géographiquement proches, à savoir l'Europe centrale et orientale, les pays européens de l'ancienne URSS et les pays du sud de la Méditerranée. Les déboursements de cette assistance sont eux-mêmes liés à la réalisation par les pays bénéficiaires d'objectifs en termes de stabilisation macroéconomique et de réformes structurelles. Dans ces circonstances, le nombre d'opérations réalisées chaque année est limité et il est difficile d'établir des comparaisons valables quant à l'évolution, d'une année à l'autre de l'aide accordée.

En 1999, le Conseil a décidé cinq opérations d'assistance macrofinancière sous forme de prêts en faveur de l'Albanie (maximum 20 millions d'euros), la Bosnie-et-Herzégovine (maximum 20 millions sous forme de prêts et un montant maximum de 40 millions sous forme de dons), la Bulgarie (maximum 100 millions), l'ancienne République yougoslave de Macédoine (maximum 50 millions sous forme de prêts et 30 millions sous forme de dons) et la Roumanie (maximum 200 millions). Le montant total sous forme de prêt décidé par le Conseil s'élève donc à 390 millions d'euros.

En ce qui concerne les déboursements, l'assistance versée en 1999 sous forme de prêts s'est élevée à 108 millions d'euros. Elle se répartit comme suit: 58 millions en faveur de l'Ukraine sur base de l'opération décidée par le Conseil en 1998; 40 millions en faveur de la Bulgarie sur base de l'opération décidée en 1999 et 10 millions en faveur de la Bosnie-et-Herzégovine sur base de l'opération décidée en 1999 (ce dernier prêt a été accompagné d'un don de 15 millions d'euros).

2.3. Activités de prêt dans le cadre de la décision 97/256/CE du Conseil telle que modifiée par les décisions 98/348/CE et 98/729/CE du Conseil: pays d'Europe centrale et orientale, pays méditerranéens, pays d'Asie et d'Amérique latine, Afrique du Sud, ancienne République yougoslave de Macédoine, Bosnie-et-Herzégovine

La section 2.3 représente le rapport à soumettre au Parlement européen et au Conseil conformément aux articles 2 et 3 de la décision 97/256/CE du Conseil, et comprend donc le rapport semestriel relatif à la seconde moitié de 1999 ainsi que le rapport annuel pour 1999.

2.3.1. Objectifs et priorités de la BEI

En **Europe centrale et orientale**, la Banque apporte une assistance aux pays qui ont demandé à adhérer à l'UE, en les aidant à mettre en place le cadre économique qui leur permette cette adhésion (la Banque aide également Chypre et Malte, qui sont également candidats à l'adhésion)⁴. La Banque fournit par ailleurs une assistance à l'Albanie, à l'ancienne République yougoslave de Macédoine et à la Bosnie-et-Herzégovine.

Outre les activités qu'elle exerce dans le cadre des décisions du Conseil, la Banque a récemment renouvelé sa facilité de préadhésion par laquelle elle prête sur ses ressources propres sans garantie budgétaire, afin d'aider les pays qui ont demandé à adhérer à l'UE.

La BEI donne la priorité à l'amélioration, à la modernisation et au développement des secteurs des communications et de l'énergie, en attachant une importance particulière aux réseaux transeuropéens (RTE), sur la base des corridors routiers et ferroviaires définis par la conférence paneuropéenne des ministres des transports comme étant des priorités de développement à moyen terme.

Les problèmes environnementaux liés aux projets de la BEI sont également considérés comme prioritaires dans le cadre de l'adaptation graduelle de la législation des pays concernés à celle de l'UE.

La BEI soutient également directement ou par ses prêts globaux les PME et d'autres initiatives industrielles, en particulier lorsque des partenaires de l'Union y sont associés.

Dans la **région méditerranéenne**, la Banque exerce ses activités de prêt essentiellement dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, pour aider au développement économique des pays concernés. Les prêts de la BEI soutiennent des projets d'investissement individuels et, par le biais du mécanisme des prêts globaux, des projets de plus petite envergure et des PME, tout en renforçant dans le même temps le secteur financier dans les divers pays.

Aux termes du partenariat euro-méditerranéen, les prêts concédés par la BEI sur ses ressources propres sont complétés par des subventions d'intérêt (pour les prêts dans le secteur de l'environnement) et du capital-risque provenant du budget de l'UE et gérés par la Banque.

En **Asie** et en **Amérique latine**, la Banque finance des projets qui présentent un intérêt à la fois pour les pays concernés et pour l'Union européenne - cofinancement avec des promoteurs de l'UE, transfert de technologie, coopération dans les domaines de l'énergie et de la protection de l'environnement. Le tableau 2.7 indique en quoi consiste l'intérêt mutuel présenté par ces projets.

Dans la **République d'Afrique du Sud**, l'objectif de la Banque est de contribuer à mener à bonne fin le programme de reconstruction et de développement du pays.

Dans **l'ancienne République yougoslave de Macédoine**, la Banque intervient essentiellement au niveau des projets d'infrastructure de transport.

En **Bosnie-et-Herzégovine**, la Banque finance des projets d'infrastructure.

2.3.2. Activités de prêt de la BEI

En 1999, la Banque a signé 19 contrats de prêt en **Europe centrale et orientale** et dans l'**ancienne République yougoslave de Macédoine** sur la base des décisions du Conseil (c'est-à-dire en plus du volume important de prêts octroyés au titre de la facilité de préadhésion) pour un montant global de 966 millions d'euros. Les prêts accordés à des projets en Bulgarie, Roumanie et République slovaque ont absorbé 82 % de ce montant. La Banque a signé des contrats de prêt en application des décisions du Conseil dans six pays.

• Par ces activités, la Banque continue de soutenir le développement économique des pays concernés, essentiellement en finançant les infrastructures stratégiques. 83 % du volume total de financement (803 millions d'euros) ont été alloués au **secteur Communications**, notamment pour la réhabilitation et l'achèvement d'autoroutes en Roumanie sur le corridor de transport paneuropéen n° IV, pour la modernisation du réseau ferroviaire dans la République slovaque, en Bulgarie et en Lituanie, pour l'acquisition d'appareils par la

compagnie aérienne nationale roumaine ainsi que pour l'extension du réseau GSM en Lituanie.

- Un prêt en faveur du secteur **Industrie et services**, accordé à une installation de production de véhicules automobiles dans la République slovaque, a représenté 4 % du financement total (40 millions d'euros).
- Dans le **secteur Énergie**, un prêt de 4 millions d'euros a été alloué à un réseau de chauffage urbain en Roumanie.
- Dans le secteur Gestion des eaux et divers, 25 millions d'euros ont été octroyés en faveur de travaux de protection sur la côte de la mer Noire et les rives du Danube ce projet présentant d'importants avantages en termes d'environnement.
- Enfin, des **prêts globaux** d'un montant total de 50 millions d'euros ont été accordés à des PME en Bulgarie et dans la République slovaque.

Tableau 2-2 Ventilation par pays et par secteurs des prêts de la BEI dans les pays d'Europe centrale et orientale en 1999

Pays	Nombre de prêts	Nombre total de signatures de prêts (en millions d'euros)	Énergie	Communi- cations	Gestion de l'eau et divers	Industrie et services	Prêts globaux
Bulgarie	3	128		80	28		20
		100 %		62,5 %	21,9 %		15,6 %
ARYM	1	60		60			
		100 %		100,0 %			
Lettonie	2	28		8	20		
		100 %		28,6 %	71,4 %		
Lituanie	4	84		63	21		
		100 %		75,0 %	25,0 %		
Roumanie	6	396	4	392			
		100 %	1,0 %	99,0 %			
Rép. slovaque	3	270		200		40	30
		100 %		74,1 %		14,8 %	11,1 %
Total	19	966	4	803	69	40	50
		100 %	0,4 %	83,1 %	7,1 %	4,1 %	5,2 %

Dans la **région méditerranéenne**, la Banque a signé 20 prêts dans 7 pays en 1999 (non compris deux prêts à Chypre au titre de la facilité de préadhésion et deux prêts - un en Égypte et un en Tunisie - au titre du quatrième protocole financier avec ces pays). Les prêts en faveur de projets en Égypte et au Maroc ont représenté 59 % du montant total.

- 17 % du financement total (122 millions d'euros) sont allés au secteur **Gestion de l'eau et divers**. Parmi les projets financés figurait la réhabilitation et l'extension de réseaux d'assainissement et d'installations de traitement au Maroc, en Égypte et en Turquie.
- Dans le secteur **Énergie**, qui a représenté 0,7 % du financement total (5 millions d'euros) figurait un gazoduc en Égypte.
- L'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie ont bénéficié de prêts au secteur **Industrie et services** représentant 46 % du financement total (330 millions d'euros). Ces prêts ont été accordés pour une installation de gaz industriels et une unité d'hydrocraquage en Égypte, pour deux usines chimiques au Maroc, des usines d'engrais en Tunisie et en Jordanie, et une mine de phosphate en Jordanie.
- Un projet de routes en Tunisie et un projet de chemins de fer au Maroc ont été financés dans le secteur **Communications** et ont représenté 23 % de l'ensemble des financements dans la région (167 millions d'euros).
- Les **prêts globaux** en Égypte, au Liban et en Turquie ont représenté 13 % du financement global (95 millions d'euros).

Tableau 2-3 Ventilation par pays et par secteurs des prêts de la BEI dans les pays méditerranéens en 1999

Pays	Nombre de prêts	Nombre total de signatures de prêts (en millions d'euros)	Énergie	Communi- cations	Gestion de l'eau et divers	Industrie et services	Prêts globaux
Égypte	5	165	5		30	105	25
		100 %	3,0 %		18,2 %	63,6 %	15,2 %
Jordanie	3	80				80	
		100 %				100,0 %	
Liban	1	30					30
		100 %					100,0 %
Maroc	6	261		117	44	100	
		100 %		44,8 %	16,9 %	38,3 %	
Gaza-	1	10			10		
Cisjordanie		100 %			100,0 %		
Tunisie	2	95		50		45	
		100 %		52,6 %		47,4 %	
Turquie	2	78			38		40
		100 %			48,7 %		51,3 %
Total	20	719	5	167	122	330	95
		100 %	0,7 %	23,2 %	17,0 %	45,9 %	13,2 %

La Banque a signé 6 prêts dans 4 pays **d'Asie et d'Amérique latine**, ainsi qu'un prêt pour un projet d'intérêt régional (reconstruction après passage d'un ouragan) en Amérique centrale, pour un montant total de 310 millions d'euros.

- Un projet de traitement de l'eau en Chine a représenté 8 % du total des financements (25 millions d'euros).
- Dans le secteur **Énergie**, une installation de cogénération alimentée au gaz en Thaïlande et un projet de distribution de gaz au Mexique ont absorbé 31 % du total des financements (97 millions d'euros).
- Un projet de **télécommunications** au Brésil a absorbé 19 % du total des financements (58 millions d'euros).
- Les prêts à l'industrie et aux PME au Brésil ont représenté 31 % du total des financements (96 millions d'euros).

Tableau 2-4 Ventilation par pays et par secteurs des prêts de la BEI dans les pays d'Asie et d'Amérique latine en 1999

Pays	Nombre de prêts	Nombre total de signatures de prêts (en millions d'euros)	Énergie	Communi- cations	Gestion de l'eau et divers	Industrie et services	Prêts globaux
Brésil	3	154		58		37	59
		100 %		37,7 %		24,0 %	38,3 %
Thaïlande	1	70	70				
		100 %	100,0 %				
Amérique	1	35					35
centrale		100 %					100,0 %
Mexique	1	27	27				
		100 %	100,0 %				
Chine	1	25			25		
		100 %			100,0 %		
Total	7	311	97	58	25	37	94
		100 %	31,2 %	18,6 %	8,0 %	11,9 %	30,2 %

En 1999, la Banque a signé 4 contrats de prêt dans la **République d'Afrique du Sud** pour un montant total de 150 millions d'euros. Ce montant s'est réparti entre 55 millions d'euros pour deux projets dans le secteur **Énergie**, 45 millions d'euros pour un projet dans le secteur **Communications** (routes), et 50 millions d'euros pour un **prêt global** en faveur de prises de participation de petite et moyenne ampleur, essentiellement dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement.

2.3.3. Partage des risques⁵

Au cours de l'exercice 1999, la Banque a continué d'œuvrer à la réalisation de son objectif de partage des risques. Le montant total des financements en faveur de projets à risques partagés depuis le début des activités de prêt dans le cadre des décisions du Conseil s'est élevé à 1 484 millions d'euros sur la base d'un mandat global fin 1999, soit 20,5 % du plafond global des prêts et 21,8 % des financements accordés à ce jour. Les chiffres par région sont les suivants:

• En Europe centrale et orientale, le partage des risques pour les prêts de la BEI a représenté au total 819 millions d'euros, soit 23,3 % du plafond des prêts fixés pour ces

-

La décision 97/256/CE du Conseil invite la Banque à "considérer que le taux de 25 % de ses prêts au titre de la présente décision est un objectif à atteindre pour la couverture du risque commercial à l'aide de garanties non souveraines, ce pourcentage devant être relevé, lorsque cela est possible, dans la mesure où le marché le permet sur la base de mandats individuels".

pays et 24,3 % des prêts consentis jusqu'à présent. Pour ce qui est de l'Europe centrale et orientale, il convient de noter que la Banque assume l'intégralité des risques pour l'ensemble des prêts octroyés au titre de la facilité de préadhésion, de sorte que sa part des risques sera "par définition" supérieure à 50 % du concours financier total dans la région (prêts au titre de la facilité de préadhésion, auxquels s'ajouteront des projets à risques partagés en application des décisions du Conseil).

- Dans la région **méditerranéenne**, le partage des risques pour les prêts de la BEI a représenté au total 71 millions d'euros, soit 3,1 % du plafond des prêts fixé pour ces pays et 3,1 % des prêts consentis dans le cadre du mandat (dont le montant intégral a été signé). Il convient de noter que conformément aux procédures de programmation propres au partenariat euro-méditerranéen, la plupart des projets ont été signés avec des gouvernements ou des organismes publics. Il n'est donc pas surprenant que le partage des risques soit relativement bas pour cette région.
- En **Asie et en Amérique latine**, le partage des risques pour les prêts de la BEI a représenté au total 594 millions d'euros, soit 66 % du plafond des prêts⁶ fixé pour ces pays et 77,8 % des prêts consentis jusqu'à présent.
- Aucun prêt à risque partagé n'a été signé dans la République d'Afrique du Sud ou dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine.
- Le partage de risque ne s'applique pas aux prêts en **Bosnie-et-Herzégovine**.

Les tableaux régionaux à la fin de la section 2.3 recensent les prêts qui sont à risque partagé.

2.3.4. Coopération avec d'autres institutions

Dans les pays candidats à l'adhésion à l'UE, les activités de la Banque sont menées dans le cadre du programme de l'Union européenne afin d'aider les pays candidats à se préparer à l'adhésion, notamment en finançant des investissements destinés à intégrer leur infrastructure à celle de l'Union et en apportant un soutien aux PME. Dans la mesure du possible, les projets sont cofinancés avec d'autres institutions. Les activités de la Banque s'inscrivent donc dans une approche concertée menée en coopération étroite avec la Commission et, le cas échéant, avec les institutions financières internationales qui travaillent dans les pays concernés.

La Banque coopère étroitement avec le Programme PHARE, avec lequel elle a développé une relation fructueuse, très appréciée des pays bénéficiaires. Outre l'assistance fréquente qu'elle apporte à l'action de PHARE durant la phase de préinvestissement pour veiller à ce que ses projets soient soutenus par les études et l'assistance technique nécessaires, la Banque coopère également avec PHARE au cofinancement de projets d'infrastructure.

Le tableau qui suit récapitule les contributions de PHARE et des IFI aux projets financés par la BEI en 1999. D'autres projets ont été cofinancés dans le cadre de la facilité de préadhésion de la Banque, qui n'entre pas dans le champ du présent rapport.

Des prêts d'un montant total de 122 millions d'euros consentis en Asie et en Amérique latine dans le cadre du mandant intérimaire antérieur sont également couverts par les modalités de garantie arrêtées dans les décisions du Conseil.

Pour **l'Europe du Sud-Est**, la Banque a mis en place une task force spéciale Balkans pour recenser les projets d'infrastructure qui pourraient être financés prioritairement, en coopération avec d'autres IFI dans le cadre du pacte de stabilité pour la région.

Tableau 2-5 Cofinancement en 1999 en Europe centrale et orientale

Pays	Projet	Coût	BEI	PHARE	Institutions multilatérales	Institutions bilatérales	Autres
Lituanie	Modernisation de l'infrastructure ferroviaire	103,1	40,0		19,4		43,7
	Réhabilitation et amélioration de la protection de l'environ- nement et d'autres infrastructures communales	100,0	25,0	40,0		25,0	10,0
Roumanie	Réhabilitation et achèvement de la construction d'autoroutes sur le corridor de transport paneuropéen n° IV	420,0	210,0		50,0		160,0
Total		623,1	275,0	40,0	69,4	25,0	213,7

Dans la région **méditerranéenne**, les activités de la Banque sont menées dans le cadre de la politique de l'Union européenne et s'inscrivent dans une approche concertée, qui est poursuivie en étroite coopération avec la Commission et, le cas échéant, avec d'autres institutions financières internationales, notamment par le biais d'opérations de cofinancement. Le tableau qui suit montre quelles sont les contributions de ces institutions aux projets financés par la BEI.

Tableau 2-6 Cofinancements dans les pays méditerranéens en 1999

Pays	Projet	Coût	BEI	Institutions multilatérales	Institutions bilatérales	Divers ⁷
Turquie	Extension et réhabilitation du réseau d'assainissement à Tarsus sur la côte sud; construction d'un réseau de drainage des eaux pluviales et d'une installation de traitement biologique des eaux usées	82,1	38,0		18,4	25,7
Égypte	Construction d'une installation de séparation de l'air près d'Alexandrie pour la production de gaz industriels	57,1	15,0	3,7		38,4
Maroc	Réhabilitation et extension du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales et construction d'une usine de traitement à Meknès	46,2	23,0		11,6	11,6
	Réhabilitation et extension du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales et construction d'une installation de traitement à Agadir	51,6	21,0		13,3	17,3
Jordanie	Mise en valeur de la mine de phosphate d'Eshidya dans le sud-est de la Jordanie	99,1	30,0		28,0	41,1
Gaza- Cisjordanie	Rétablissement de transports locaux, de l'alimentation en eau, réhabilitation du réseau d'assainissement et d'élimination des déchets solides desservant de petites communautés	25,0	10,0	7,4		7,6
Total		361,1	137,0	11,1	71,3	141,7

En **Asie et en Amérique latine**, la Banque continue de financer des projets qui présentent un intérêt à la fois pour le pays concerné et pour l'Union européenne. Le tableau ci-dessous indique en quoi consiste l'intérêt mutuel des prêts signés en 1999.

Les chiffres incluent les contributions de promoteurs, d'États et de banques commerciales.

Tableau 2-7 Intérêt mutuel que présentent les projets menés dans les pays d'Asie et d'Amérique latine

Pays	Projet	Intérêt commun				
Brésil	Modernisation et extension d'un réseau de téléphonie mobile dans l'État méridional du Rio Grande do Sul	Le projet sera mis en oeuvre par une entreprise détenue, dirigée et gérée par des actionnaires européens de premier plan. Ces entreprises européennes ont effectué des investissements à long terme stratégiques massifs en Amérique latine et au Brésil en particulier; la Banque les soutiendra pour ce nouvel investissement sur un marché émergent.				
	Modernisation d'une usine de production de pneumatiques	Le projet sera mis en oeuvre par une filiale d'une très grande entreprise européenne. Une banque commerciale européenne s'est portée garante.				
	Financement de prises de participation de petite et moyenne ampleur	Le prêt global servira à financer des projets d'investissement présentant un intérêt mutuel. Il est possible que de moyennes entreprises et de grandes entreprises en soient les bénéficiaires finals. La mise à disposition de fonds à long terme élargira la gamme des financements, accélérera la mise en oeuvre des projets et réduira la charge financière de ces investissements, ce qui soutiendra la viabilité financière des projets et le développement à long terme de l'économie brésilienne. Le prêt global renforcera donc le soutien de la Banque aux entreprises européennes qui investissent au Brésil.				
Thaïlande	Construction et exploitation d'une installation de cogénération au gaz naturel dans la zone industrielle de Chonburi située au sud-est de Bangkok	L'emprunteur est une filiale à 100 % d'une entreprise commune à laquelle participe Tractebel Belgium. Le projet confortera l'implantation de Tractebel dans la région. Il conduira également à un transfert important de savoir-faire européen, notamment dans le domaine de la gestion d'une installation de cogénération, puisque c'est un groupe européen qui a obtenu le contrat de construction d'une usine clés en main. Dans un contexte plus large, le projet concrétisera certains des grands objectifs de l'accord de coopération UE-ANASE, qui prévoit expressément une coopération dans les domaines de l'énergie et de l'amélioration de l'environnement.				
Amérique centrale	Financement de programmes de reconstruction et de prises de participation dans le secteur privé dans les régions affectées par l'ouragan Mitch	Le prêt global est une contribution spéciale de la BEI à la réaction de la communauté internationale aux dégâts causés par l'ouragan Mitch. Étant donné la nature exceptionnelle de ce prêt, les bénéficiaires potentiels ne seront pas seulement des entreprises communes à participation européenne ou des investisseurs européens, ce qui limiterait fortement la portée de l'opération et en réduirait l'utilité.				
Mexique	Construction et exploitation d'un réseau de distribution de gaz à Mexico	Le projet est une entreprise commune à forte participation européenne. Il comporte un important transfert de technologie et ouvrira le marché mexicain à l'une des plus importantes entreprises européennes du secteur, qui verra ainsi sa compétitivité renforcée.				
Chine	Construction d'une installation de traitement d'eau potable à Chengdu (province du Sichuan)	La Compagnie Générale des Eaux Sahide, entreprise française, détient une participation majoritaire dans l'emprunteur. Le projet renforcera la compétitivité européenne dans le secteur de l'eau, qui connaît une extension rapide en Chine, pays qui s'ouvre aux investisseurs privés étrangers. Il comportera également un transfert de savoir-faire européen en matière de technologie du traitement de l'eau, ainsi que de la gestion et de l'exploitation d'installations industrielles en Chine.				

La Banque coopère avec d'autres institutions financières internationales en Asie et en Amérique latine chaque fois que cela est possible. Le tableau ci-dessous donne des précisions sur les cofinancements.

Tableau 2-8 Cofinancements en Asie et en Amérique latine en 1999

Pays	Projet	Coût	BEI	Institutions multilatérales	Institutions bilatérales	Divers ⁸
Chine	Construction d'une installation de traitement d'eau potable à Chengdu (province du Sichuan)	92,8	24,8	23,0		45,0

3. INCIDENCES BUDGÉTAIRES DES ACTIVITÉS DE PRÊT ET D'EMPRUNT

Le budget général de la Communauté est concerné par l'activité de prêts dans la mesure où ceux-ci sont assortis d'une bonification d'intérêts et/ou d'une garantie budgétaire.

3.1. BONIFICATIONS D'INTÉRÊTS

Des bonifications d'intérêts sont accordées par la Communauté dans les domaines suivants (voir tableau 4-7):

- a) dans le cadre de la "facilité P.M.E.";
- b) pour la reconversion industrielle des bassins charbon/acier (article 56 du traité CECA);
- c) pour la reconstruction des zones sinistrées de l'Italie, de la Grèce et du Portugal (Région autonome de Madère).

En 1993, le Conseil européen de Copenhague a accru de 3 milliards d'écus la dotation destinée au mécanisme temporaire adopté à Édimbourg en faveur des grandes infrastructures. Sur ce total, 1 milliard a été affecté au renforcement de la compétitivité des petites et moyennes entreprises européennes, enveloppe assortie de bonifications d'intérêts liées à la création d'emplois. La subvention s'élève à 3 000 écus par emploi supplémentaire créé, ce qui équivaut à une réduction du taux d'intérêts de 2 % en moyenne. L'attribution des prêts aux bénéficiaires a été clôturée le 15 décembre 1995, la limite de 1 milliard de prêts ayant été atteinte.

En ce qui concerne la CECA, aucun prêt n'ayant plus été signé depuis 1998, il n'y a plus eu d'incidence budgétaire au titre de l'article 56 du traité.

_

Les chiffres incluent les contributions de promoteurs, d'États et de banques commerciales.

Dans le domaine de la reconstruction des zones sinistrées, le montant cumulé des bonifications versées en 1999 s'élève à 2,2 millions d'Euro. Ce montant comprend notamment les sommes versées directement par la Commission à la Région autonome de Madère, sans l'intermédiation de la BEI, qui se sont élevées à 475 500 Euro.

Des bonifications d'intérêts accompagnent également certains prêts que la BEI accorde à l'extérieur de la Communauté. Celles-ci sont inclues dans les ressources budgétaires et du FED représentées au tableau 2-1.

3.2. GARANTIES BUDGÉTAIRES

La situation des garanties est relatée dans le rapport de la Commission concernant le Fonds de garantie budgétaire établit chaque semestre par la DG BUDG.

4. ANNEXE STATISTIQUE

Tableau 4-1 Évolution annuelle des emprunts et des prêts dans la Communauté

Millions d'euros

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
I. Emprunts contractés									
CECA	1 446	1 474	908	644	386	298	474	-	-
Balance des paiements (1)	1 695	1 209	4 969	402	410	155	195	403	108
Euratom	-	-	-	49	-	-	-	-	-
NIC	49	-	-	70	66	-	-	-	-
Total Commission	3 190	2 683	5 877	1 165	862	453	669	403	108
BEI (2)	13 672	12 974	14 224	14 148	12 395	17 553	23 026	30 098	28 355
Total Communauté	16 862	15 657	20 101	15 313	13 257	18 006	23 695	30 501	28 463
II. Prêts versés									
CECA	1 382	1 486	918	674	409	280	541	21	-
Balance des paiements (1)	1 695	1 209	4 969	402	410	155	195	403	108
Euratom	-	-	-	49	-	-	-	-	-
NIC	39	9	30	-	-	-	-	-	-
Total Commission	3 116	2 704	5 917	1.125	813	435	736	424	108
BEI (3)	14 438	16 066	17 724	17 682	18 604	20 946	22 958	25 116	27 765
Total Communauté	17 554	18 770	23 641	18 807	19 417	21 381	23 694	25 540	27 873

Note: Les écarts entre les totaux des prêts et des emprunts de la Commission sont dus aux opérations d'emprunts effectués à des fins de refinancement et à des variations du solde des emprunts non attribués à la fin de l'exercice. Les écarts entre les chiffres des prêts et des emprunts de la BEI sont dus au fait que les opérations de prêt de la BEI sont financées à la fois sur des emprunts et sur les ressources propres de la Banque.

- (1) Mécanisme de soutien financier aux États membres, assistance financière aux pays tiers et autres.
- (2) Total des ressources collectées.
- (3) Prêts signés sur ressources propres, compte non tenu des garanties accordées par la BEI à des promoteurs et des opérations sur ressources du NIC.

Tableau 4-2 Emprunts communautaires en cours

Encours net des emprunts à la fin de chaque période (1)(en millions d'euros)

	BEI (2)	CECA	NIC	Euratom	Sous-total	Balance des paiements	Total des emprunts
1982	16 570	6 178	1 747	1 272	25 767	591	26 358
1983	20 749	6 539	3 269	1 680	32 237	4 610	36 847
1984	25 007	7 119	4 432	1 892	38 450	4 932	43 382
1985	26 736	7 034	4 960	2 013	40 743	3 236	43 979
1986	30 271	6 761	5 202	2 168	44 402	1 890	46 292
1987	31 957	6 689	5 229	2 500	46 375	2 997	49 372
1988	36 928	6 825	5 514	2 164	51 431	2 459	53 890
1989	42 330	6 738	5 122	1 945	56 135	2 075	58 210
1990	48 459	6 673	4 542	1 687	61 361	(3) 2 045	63 406
1991	58 893	7 139	3 817	1 563	71 412	3 513	74 925
1992	67 784	7 327	3 326	1 338	79 775	4 035	83 810
1993	78 661	7 331	2 202	1 018	89 212	8.422	97.634
1994	83 673	6 548	1 570	779	92 570	8.492	101.062
1995	87 079	5 966	1 113	720	94 878	8 032	102 910
1996	96 649	4 677	748	572	102 646	6 661	109 307
1997	110 394	3 637	218	118	114 367	5 853	120 220
1998	123 767	2 806	168	28	126 769	4 166	130 935
1999	148 086	2 432	130	12	150 660	4 074	154 734

⁽¹⁾ Le taux de change est celui du 31 décembre de chaque année. La plus grande partie des emprunts étant libellée en monnaie nationale, la différence entre deux fins d'années s'explique, d'une part, par des changements d'évaluation quant au stock existant, d'autre part, par le volume net des emprunts contractés pendant l'année.

Montant original des emprunts diminué ou augmenté des remboursements du principal, des résiliations, annulations et ajustements de change.

⁽²⁾ A partir de 1989 y compris à court terme.

⁽³⁾ A partir de 1990, y compris l'assistance financière à des pays tiers.

Tableau 4-3 Emprunts communautaires émis en 1999, par monnaie d'emprunt (en millions d'euros)

	BEI		Balance des paiements (1)	Total des emprunts	1998 %	1999 %
EURO	12 422	(2)	108	12 530	13,0	44,0
BEF	-		-	-	-	-
DEM	-		-	-	15,3	-
ESP	-		-	-	3,6	-
FRF	-		-	-	2,8	-
IEP	-		-	-	-	-
ITL	-		-	-	13,8	-
LUF	-		-	-	-	-
NLG	-		-	-	-	-
ATS	-		-	-	-	-
PTE	-		-	-	1,3	-
FIM	-		-	-	0,4	-
Total EURO	12 422		108	12 530	50,2	44,0
DKK	186		-	186	0,1	0,7
GBP	6 974		-	6 974	26,5	24,5
GRD	15		-	15	0,8	0,1
SEK	60		-	60	0,4	0,2
Total Pré-in	7 236		<u>-</u>	7 236	27,8	25,4
Total UE	19 658		108	19 766	78,0	69,4
USD	7 825		-	7 825	21,2	27,5
CHF	622		-	622	0,4	2,2
JPY	-		-	-	-	-
NOK	-		-	-	0,2	-
CZK	85		-	85	0,1	0,3
ZAR	116		-	116	0,1	0,4
HUF	49		-	49	0,1	0,2
Sous-total	8 697		-	8 697	22,0	30,6
TOTAL	28 355		108	28 463	100,0	100,0
dont à taux fixe	6 505			6 505	53,0	22,9
dont à taux variable	21 850			21 850	47,0	77,1
(1)			t assistance financie		non membre	es.
(2)	De 1997 à 1998	8, émis en	euros avec paieme	nt en écus.		

Tableau 4-4 Emprunts NIC par devises: encours de la dette au 31.12.1999

Devise	(millions de M.N.)	Équivalent en millions d'euros (1)	
ECU	70,0	70,0	
DEM	5,0	2,6	
NLG	51,9	23,6	
GBP	11,5	18,5	
CHF	25,0	15,6	
Total		130,3	
(1) Taux de change au 31.12.1999			

Tableau 4-5 Bonifications d'intérêts versées au titre des différents mécanismes communautaires de 1987 à 1999 (en millions d'écus/euros)

Exercices	Systèmes		Systèmes	non actualis	sés (2)	
budgétaires	actualisés (1)	à l'intérieur de la Communauté				
	Facilité PME	CECA Art.54 (restruct.)	CECA Art.56 (reconv.)	Emploi Portugal	Reconstr.	
1987	-	2,4	35,6	4,0	28,6	
1988	-	3,0	38,6	3,9	27,8	
1989	-	2,6	42,5	-	26,6	
1990	-	1,3	40,6	-	23,1	
1991	-	1,0	48,6	-	20,1	
1992	-	-	106,0	-	17,2	
1993	-	-	114,3	-	12,3	
1994	65,5	-	51,1	-	9,3	
1995	2,8	-	11,5	-	6,1	
1996	25,3	-	36,8	-	4,3 (3)	
1997	-	-	1,8	-	4,0	
1998	-	-	-	-	2,8	
1999	-	-	-	-	2,2	

⁽¹⁾ Bonifications étalées dans le temps et imputées sur les provisions créées à cet effet dans les budgets annuels.

Bonifications versées par la Commission en un seul montant actualisé, imputé au budget la première année.

⁽³⁾ À partir de 1996 inclut la bonification versée directement par la Commission à la Région autonome de Madère (Décision du Conseil n° 95/250 CE du 29 juin 1995).

Tableau 4-6 Prêts signés par la BEI en Europe centrale et orientation et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine en 1999

Pays	Description	Prêts (en millions d'euros)	Partage des risques
Roumanie	Réhabilitation du réseau de chauffage urbain à Cluj-Napoca	3,5	Non
	Réhabilitation et achèvement de la construction d'autoroutes sur le corridor de transport paneuropéen n° IV	210,0	Non
	Modernisation du réseau de tramways à Bucarest	63,0	Non
	Renouvellement du matériel roulant et achèvement de l'infrastructure du métro de Bucarest	60,0	Non
	Modernisation du réseau de tramways à Timisoara	19,0	Non
	Acquisition d'appareils ATR-42 par la compagnie aérienne nationale TAROM et réhabilitation du hangar de maintenance à l'aéroport Otopeni à Bucarest	40,0	Non
Sous-total		395,5	
République slovaque	Modernisation du réseau ferroviaire et achat de matériel roulant	200,0	Non
	Construction d'une usine de construction automobile à Bratislava	40,0	Oui
	Financement de prises de participation de petite et moyenne ampleur	30,0	Oui
Sous-total		270,0	
Bulgarie	Amélioration de la ligne de chemin de fer Plovdiv-Dimitrovgrad- Svilengrad	80,0	Non
	Construction d'installations de traitement des eaux usées et de collecteurs d'égouts dans trois villes du bassin inférieur de la Maritsa	28,0	Non
	Financement de prises de participation de petite et moyenne ampleur	20,0	Oui
Sous-total		128,0	
Lettonie	Amélioration de l'infrastructure portuaire de Ventspils	8,0	Non
	Réhabilitation de l'environnement et amélioration d'autres infrastructures municipales	20,0	Non
Sous-total		28,0	

Lituanie	Modernisation de l'infrastructure ferroviaire	18,0	Non
	Extension et développement du réseau de télécommunications mobiles GSM	45,0	Oui
	Réhabilitation et modernisation de l'installation de traitement des eaux usées à Panevezys	6,0	Non
	Réhabilitation de l'environnement et amélioration d'autres infrastructures municipales	15,0	Non
Sous-total		84,0	
ARYM	Construction du contournement de Skopje et amélioration de la route nord-sud	60,0	Non
Sous-total		60,0	
Total		965,5	

Tableau 4-7 Prêts de la BEI signés dans les pays méditerranéens en 1999

Pays	Description	Prêts (en millions d'euros)	Partage des risques
Maroc	Rectification du tracé des voies et mise à double voie de la liaison ferroviaire entre Sidi Kacem et Fez	55,0	Non
	Acquisition d'équipements portuaires et modernisation des infrastructures de huit grands ports	30,0	Non
	Modernisation et amélioration des brise-lames et des jetées dans six grands ports marocains	32,0	Non
	Réhabilitation et extension du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales et construction d'une installation de traitement à Meknès	23,0	Non
	Réhabilitation et extension du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales et construction d'une installation de traitement à Agadir	21,0	Non
	Modernisation et amélioration du point de vue environnemental des unités de production d'acide sulfurique, d'acide phosphorique et d'engrais dans deux usines chimiques de production de copolymère d'oléfine à Safi et Jorf Lasfar	100,0	Non
Sous-total		261,0	
Tunisie	Amélioration du réseau routier urbain du Grand Tunis et d'autres grandes villes	50,0	Non
	Installation d'une décharge pour l'élimination de gypse (déchet de la production d'engrais) à Gabès	45,0	Non
Sous-total		95,0	
Égypte	Construction d'un gazoduc depuis le Canal de Suez jusqu'à Meet Nama (au nord du Caire)	5,0	Non
	Amélioration et extension du système de collecte et de traitement des eaux usées d'Alexandrie	30,0	Non
	Construction d'une unité d'hydrocraquage et d'équipements connexes à Suez	100,0	Non
	Construction d'une installation de séparation de l'air près d'Alexandrie pour la production de gaz industriels	5,0	Oui
	Financement d'une infrastructure respectueuse de l'environnement destinée à l'implantation hôtelière et à d'autres projets touristiques dans les zones du sud du Sinaï et de la mer Rouge	25,0	Non
Sous-total		165,0	
Jordanie	Mise en valeur de la mine de phosphate d'Eshidya dans le sud-est de la Jordanie	30,0	Non
	Construction d'une installation de production d'engrais chimiques et d'aliments pour animaux à Aqaba	30,0	Non
	Construction de nouvelles installations de production de brome et de dérivés du brome à Safi, sur la rive sud de la mer Morte	20,0	Non
Sous-total		80,0	

Liban	Financement de projets de modernisation industrielle	30,0	Non
Sous-total		30,0	
Turquie	Extension et réhabilitation du réseau d'égouts à Tarsus sur la côte sud; construction d'un réseau de drainage des eaux pluviales et d'une installation de traitement biologique des eaux usées	38,0	Non
	Financement d'installations à cycle combiné de cogénération en autoproduction pour couvrir des besoins industriels (2 prêts globaux)	20,0	Non
	autoproduction pour couvrir des besoins industriels (2 prets globaux)	20,0	
Sous-total		78,0	
Gaza- Cisjordanie	Rétablissement de transports locaux, de l'alimentation en eau, réhabilitation du réseau d'assainissement et d'élimination des déchets solides desservant de petites communautés	10,0	Non
Sous-total		10,0	
Total		719,0	

Tableau 4-8 Prêts de la BEI signés en Asie et en Amérique latine en 1999

Pays	Description	Prêts (en millions d'euros)	Partage des risques
Brésil	Modernisation et extension d'un réseau de téléphonie mobile dans l'état méridional du Rio Grande do Sul	57,7	Oui
	Modernisation d'une usine de production de pneus	37,0	Oui
	Financement de projets de petite et moyenne envergure	59,0	Oui
Sous-total		153,7	
Thaïlande	Construction et exploitation d'une installation de cogénération au gaz naturel dans la zone industrielle de Chonburi au sud-est de Bangkok	70,0	Oui
Sous-total		70,0	
Amérique centrale	Financement de programmes de reconstruction et de prises de participation dans le secteur privé dans les régions affectées par l'ouragan Mitch, dans les secteurs des services, de l'énergie, des télécommunications et de l'environnement	35,0	Non
Sous-total		35,0	
Mexique	Construction et exploitation d'un réseau de distribution de gaz à Mexico	26,6	Oui
Sous-total		26,6	
Chine	Construction d'une installation de traitement d'eau potable à Chengdu (province du Sichuan)	24,8	Oui
Sous-total		24,8	
Total		310,1	

Tableau 4-9 Prêts de la BEI signés dans la République d'Afrique du Sud en 1999

Pays	Description	Prêts (en millions d'euros)	Partage des risques
RAS	Extension de l'exploitation du gisement de gaz de Mossel Bay	40,0	Non
	Interconnexion entre les réseaux de transport d'électricité d'Afrique du Sud, du Swaziland et du Mozambique et fourniture d'électricité à la fonderie d'aluminium de Mozal au Mozambique	14,6	Non
	Modernisation et amélioration de la route à péage entre Gauteng et Kwazulu-Natal	45,0	Non
	Financement de projets de petite et moyenne envergure, essentiellement dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement	50,0	Non
Total		149,6	